



**LA SEXUALITÉ
CHEZ LA PERSONNE ÂGÉE
ET EN FIN DE VIE**

**Angélique Doumenc
EREMIP, le 12 juin 2015**

INTIMITÉ ET SEXUALITÉ CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES

○ Intimité

- Ce qu'il y a de plus intérieur
- Un espace physique, temporel, psychique et spirituel
- Inclut la sexualité

○ Sexualité

- Inhérente à la vie, jusqu'au bout de la vie
- Ne se limite pas à la génitalité
- Liée à l'intimité
- Peut s'exprimer à travers les émotions, les sentiments (amour, tendresse...), l'attachement, la complicité, le regard, le toucher, la séduction, le désir, les fantasmes...
- Souvent impensable en gériatrie



INTIMITÉ, SEXUALITÉ ET ALTÉRATIONS DES FONCTIONS COGNITIVES

- Souvent abordée en terme de troubles du comportement:
 - Indifférence sexuelle rapportée par le conjoint
 - Iatrogénie avec les effets secondaires de certains médicaments
 - Désinhibition verbale et/ou physique
 - Hypersexualité
- Alors que les besoins affectifs et relationnels demeurent



SEXUALITÉ ET FIN DE VIE

- Continuum, jusqu'au bout de la vie
- « Déchaînement libidinal », Eric Fiat



QUESTIONNEMENT ÉTHIQUE

- Il est nécessaire de
 - → Reconnaître la sexualité, les droits des personnes âgées tant sur le plan d'un vieillissement habituel que dans les situations d'altérations des fonctions cognitives
 - → Mener une réflexion sur les enjeux éthiques de la vie sexuelle des personnes âgées



CE QUE DIT LA LÉGISLATION

- Droit à l'intimité: Charte des droits et libertés des personnes dépendantes
- La sexualité fait partie des droits et libertés
 - Article 12 de la Déclaration des Droits de l'Homme
 - Article 4 du Code de Déontologie médicale
- Article 9 du Code civil: « *Chacun a droit au respect de sa vie privée* »
- Loi du 4 mars 2002 (art. L1110-4): « *Toute personne prise en charge par un professionnel, un établissement [...] a droit au respect de sa vie privée et du secret des informations la concernant* »



CE QUE DIT LA LÉGISLATION

○ Selon l’OMS:

- *« La santé sexuelle fait partie intégrante de **la santé, du bien-être et de la qualité de vie** dans leur ensemble.*
- *C’est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en relation avec la sexualité, et non pas simplement l’absence de maladies, de dysfonctionnements ou d’infirmités.*
- *La santé sexuelle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d’avoir des expériences sexuelles agréables et sûres, **sans contrainte**, discrimination et violence*
- *Pour atteindre et maintenir un bon état de santé sexuelle, les **droits** sexuels de tous les individus doivent être respectés et protégés.*
- *Beaucoup d’efforts doivent encore être consentis afin de s’assurer que les politiques et les pratiques de santé publique reconnaissent cet état de fait et en tiennent compte ».*



D'AUTRES SITUATIONS

- Que faire des sollicitations qui peuvent nous être adressées?
- Le couple « reconstruit » en institution:
 - Doit-on informer ou respecter le vie privée?
 - Doit-on séparer ou laisser poursuivre la relation?



SONT CONVOQUÉS:

- Le droit
- Le principe de bienfaisance, valorisant le bien-être de la personne
- Les besoins singuliers
- La notion de liberté
- La question de la sécurité
- Le consentement

